

Les abymes, le jeudi 24 aout 2017

Le Recteur de région académique Guadeloupe
Recteur d'académie
Chancelier des Universités
Directeur Académique des Services de l'Éducation
Nationale

à

Madame La Directrice de l'ESPE de Guadeloupe
Mesdames et Messieurs Les Directeurs d'écoles
publiques et privées (pour la plus large diffusion)
Mesdames et Messieurs Les Principaux
Mesdames et Messieurs Les Proviseurs
Mesdames et Messieurs Les Directeurs de SES et
SEGPA
Mesdames et Messieurs Les I.E.N chargés d'une
circonscription du premier degré
Mesdames et Messieurs Les Conseillers
Pédagogiques
Mesdames et Messieurs Les Directeurs
d'établissements d'enseignement spécialisé

Division des Examens
et Concours

Bureau des Concours

Téléphone :
0590 47 81 28
Poste :85 96

Fax :
0590 47 81 55

Dossier suivi par :
Julien ROCHE

Courriel :
julien.roche@
ac-guadeloupe.fr

Localisation :
Rectorat de Guadeloupe
Parc d'activités la Providence
ZAC de Dothémare

Adresse postale
B.P. 480
97183 Les Abymes
Cedex

Objet: Ouverture d'une session d'examen en vue de l'obtention du diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS) au titre de la session 2018.

Référence : Arrêté du 25 juillet 2017 paru au B.O. n°27 du 24 aout 2017

Une session d'examen en vue de l'obtention de l'examen cité en objet s'ouvrira le **18 juin 2018**.

L'examen est ouvert aux personnels mentionnés à l'article 2 de l'arrêté du 19 février 1988 relatif à la création du diplôme.

La procédure d'inscription est dématérialisée.

Le registre d'inscription est ouvert du **1er septembre au 16 octobre 2017 inclus**, à partir de l'adresse électronique suivante :

<http://exapro.siec.education.fr>

Les épreuves se dérouleront à la maison des examens, Service Inter Académique des Examens et Concours (Siec), à Arcueil.

Les mémoires préparés par les candidats devront parvenir, en trois exemplaires, avant le 18 mai 2018 (le cachet de la poste faisant foi), au SIEC, bureau DEC 3 (DDEEAS), 7, rue Ernest-Renan, 94749 Arcueil Cedex.

L'épreuve écrite de législation, administration, gestion aura lieu le **18 juin 2018, de 9 heures à 13 heures**. Les candidats sont autorisés à utiliser le code de l'éducation et le code de l'action sociale et de la famille.

Les épreuves orales se dérouleront à partir du **19 juin 2018**.

Je vous prie de bien vouloir assurer la plus large diffusion de la présente circulaire.

Pour le Recteur et par Délégation
Le Chef de la Division
des Examens et Concours

Jean-Pierre THEROSIET